



## Souffrance au travail à Bercy : «*syndrome France Telecom*» !?



Le mal être et la souffrance au travail n'épargnent pas les fonctionnaires ni les agents de « Bercy ». Le constat est connu : les suppressions d'emplois, les restructurations incessantes, le mode de management, l'isolement fonctionnel, l'absence de visibilité, le manque de reconnaissance et la hausse de la charge de travail sont les causes profondes du développement du mal être au travail.

Après 5 années de « révision générale des politiques publiques » (RGPP), le gouvernement actuel a engagé la « modernisation de l'action publique » (MAP) qui, à Bercy, s'avère pire à bien des égards que la funeste RGPP : les suppressions d'emplois se poursuivent, doublées d'une réduction des budgets et d'un effondrement du volume de promotions internes pour des agents dont la qualification augmente pourtant continuellement mais qui voient peu à peu leur avenir se boucher et la reconnaissance de leur technicité s'affaiblir.

Malgré l'affichage d'un Plan d'action en faveur des conditions de travail, la prévention des risques professionnels ne s'est pas concrétisée. Et l'administration refuse encore de faire le lien avec le travail lorsqu'un événement dramatique survient.

Les situations de « burn-out », jusque là résiduelles, sont désormais de plus en plus fréquentes et s'établissent entre 150 et 200 par an pour les situations officiellement déclarées. Le nombre de cas de souffrance au travail explose : il a progressé de 57% entre 2008 et 2012. Près de 3000 cas de souffrance au travail déclarés et recensés ont ainsi été dénombrés en 2012. En outre, tous les cas ne sont pas officiellement recensés, car de nombreux agents préfèrent interioriser leur mal être professionnel et/ou en parler à leur médecin personnel, et ne s'en ouvrent donc pas auprès des médecins de prévention dont le travail, particulièrement utile, met en lumière ce mal être.

Malgré cette réalité, de nouvelles suppressions d'emplois (2 564 pour 2014) et restructurations sont prévues dans plusieurs administrations du Ministère. Il en va ainsi des directions générales des finances publiques et des douanes ou de l'administration centrale .

La capacité d'action du Ministère notamment en matière de contrôle économique, financier, fiscal, industriel , de soutien à la grstion des collectivités territoriales s'en trouvera davantage affaiblie. Cet affaiblissement contribue également à la perte de sens des missions exercées par les agents .